MU SÉES

20200304-24

Accusé de réception en préfecture 075-200032779-20200304-20200304-24-DE Date de télétransmission : 10/03/2020

Date de télétransmission : 10/03/2020 Date de réception préfecture : 10/03/2020

## Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

## Paris Musées

## Séance du 4 mars 2020

<u>Objet</u>: Prestations de veille et de maintenance des matériels supports des dispositifs numériques des collections permanentes des musées de la Ville de Paris

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2161-

2, R. 2161-3, R. 2161-4, R. 2161-5 et R. 2162 et suivants ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-24.

## <u>Délibère</u>:

**Article 1**: Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer l'avenant au marché, annexé à la présente délibération, relatif aux prestations de veille et de maintenance des matériels supports des dispositifs numériques des collections permanentes des musées de la Ville de Paris attribué à la société VIDELIO IEC.

Le nouveau montant forfaitaire sur la durée totale du marché est de 305 204.63 € HT soit une incidence financière de – 36 733.66 € HT.

**Article 2** : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'établissement public, au titre des exercices 2020 et suivants sous réserve de décision de financement.

Par délégation, la Directrice générale